

Aménager le temps scolaire :

La loi de refondation de l'école va modifier considérablement

### I - Adapter le temps scolaire aux rythmes biologiques des enfants

- en quantité totale du temps scolaire en nombre d'heures par an ;
- en étalant ce temps sur le calendrier annuel, en nombre de jours scolaires par an, et en modifiant la fréquence et la durée des périodes de congés ;
- la charge hebdomadaire et quotidienne : nombre de jours d'école par semaine - retour aux 4jours1/2 -, durée moyenne de la semaine scolaire et de la journée d'école, et la durée des séquences d'enseignement.

Les fluctuations journalières de l'attention :

- Dans le profil classique, qui concerne 45 % des élèves, les performances progressent le matin, chutent en début d'après-midi et progressent de nouveau en fin d'après-midi,
  - 22 % des enfants ont un profil classique uniquement l'après-midi,
  - 33% des enfants ont un profil sans fluctuation et de bas niveau attentionnel.
- On note que les élèves de grande section avec un profil classique adoptent l'année suivante soit un profil classique soit un profil attentionnel élevé sans fluctuation.

Il faut donc organiser les temps de vie de l'enfant, en respectant ses rythmes biologiques, leur offrir les chances de réaliser les objectifs que l'on attend d'eux au niveau scolaire, et leur faire aimer leur vie à l'école.

Le PEDT ne devra pas rester un cadre temporel imposé où l'on empile les heures, scolaires et non scolaires qui émiette le temps des enfants, des enseignants celui des personnels municipaux et des intervenants institutionnels ou associatifs.

Le projet éducatif territorial doit permettre d'apporter une cohérence des apprentissages, des temps de repos et des activités, fondé sur le rythme des enfants tout d'abord, dans le respect des rythmes de l'encadrement adulte, et de la vie familiale, sociale, et professionnelle des parents.

Le projet de refondation de l'école est un projet de co-éducation.

Toutefois, le report de la réforme de l'école en 2014 ayant été votée lors du précédent conseil d'école pour nous accorder le temps de préparer au mieux cette importante modification des rythmes scolaires, il nous faut dès à présent faire les diagnostics qui nous aideront, réfléchir aux meilleurs moyens de parvenir à réaliser cette réforme pour le bien des enfants et aussi du personnel d'encadrement, et il nous faut commencer à expérimenter une organisation qui sera le premier jalon vers la réussite de l'école et des enfants.

### II - La pause méridienne.

La pause méridienne est un temps compliqué à organiser par les collectivités.

Il faut donner aux enfants un véritable temps de repos - c'est une pause -, qui sera l'occasion de se détendre et de se défaire du stress accumulé le matin lors des apprentissages.

Les missions de cette pause méridienne sont :

1 - Offrir aux enfants un repas de qualité dans une ambiance apaisée : C'est l'occasion d'être éveillés aux goûts, de recevoir l'information sur l'équilibre nutritionnel, d'être associé à la composition des repas et de respecter les règles d'hygiène.

Le personnel a une obligation de résultat quant à la fourniture et la sécurité liées à l'alimentation.

2 - Assurer la sécurité physique et affective des enfants : respecter les rythmes des enfants, dans le respect des consignes, dans le calme, et en conservant une marge de liberté selon l'âge de l'enfant. Assumer les différences. Sexe, âges, culture, handicaps...

Tous les enfants doivent être invités à participer et s'intégrer dans la petite société que représente l'école et la vie scolaire. Les consignes et les repères sont là pour structurer et rassurer les enfants.

Assurer la paix à l'école. Sociabiliser. Il est nécessaire d'établir des rapports de confiance entre les enfants, et entre enfants et adultes.

La pause méridienne est aussi un moment de partage et d'apprentissage, on apprend aux enfants à vivre avec les autres, à les aimer, et à aimer l'école.

3 - Acquérir l'autonomie, se responsabiliser, se socialiser. Permettre le développement de la motricité de l'enfant, développer son autonomie et apprendre à vivre ensemble, c'est l'objectif de cette pause méridienne.

Il ne faut pas que les activités dispensées aient plus tendance à énerver les enfants qu'à leur proposer la relaxation nécessaire. Cela nécessite des encadrants bien formés et respectueux du rythme de l'enfant.

La formation continue des personnels encadrants compte autant que la formation initiale. Ces formations visent à éviter les erreurs pédagogiques et à mieux observer et comprendre les comportements des enfants.

Bien qu'aucune réglementation n'existe pour l'encadrement de la pause méridienne, la norme AFNOR donne des exigences et des recommandations sur le taux d'encadrement et le déroulement de la pause méridienne :

Les recommandations de la norme AFNOR pour une qualité de service optimale sont de 1 adulte pour 20 élèves en élémentaire, et un adulte pour 10 enfants en maternelle.

Cette norme AFNOR a une exigence pour la durée de repas :

- entre 45 et 55 minutes pour des convives d'âge maternel,
- entre 30 minutes et 45 minutes pour les convives d'âge élémentaire.

A Saint-Pierre du Vauvray :

Nous sommes loin de ces préconisations. 50 à 55 enfants en élémentaire, plus de 40 enfants en maternelle, mangent à la cantine.

2 adultes encadrent les enfants de l'école élémentaire, et deux adultes ceux de maternelle.

C'est insuffisant.

De fait, le personnel est débordé, la tension monte depuis des mois entre le personnel et les enfants.

De plus en plus d'enfants sont insatisfaits de la cantine, et les conditions de travail sont éprouvantes. Ce n'est pas une question de compétence, mais une question de nombre de personnel qui ne peut pas être assez présent auprès des enfants. Pour obtenir le calme, les dames de services, qui sont des femmes très gentilles, tendent à élever systématiquement la voix.

La minute de silence imposée en début de repas, et une autre en fin de repas, pour tenter d'instaurer le calme n'aboutissent pas à apporter le calme nécessaire à ce moment de pause pour les enfants.

Par manque de temps encore, alors que le sujet a été abordé par deux fois en conseil d'école, les verres d'eau sont retirés avant la fin du repas. Même si les enfants déclarent avoir soif.

Peut-on empêcher les enfants de boire de l'eau lorsqu'ils ont soif, dans une école ?

Le manque de personnel se fait aussi sentir lors de la surveillance de la récréation. Deux personnes seulement pour surveiller la cour, le préau et donner accès aux toilettes qui sont désormais fermées à clefs.

Pourtant des expériences menées à l'école ont été très bénéfiques :

Nous avions auparavant des ateliers arts plastiques/travaux manuels, menés au « château ». Cela permettait aux enfants qui le désiraient de se réaliser dans les travaux manuels, en restant au calme. Ces ateliers faisaient le plein.

Cela permettait aussi d'avoir moins d'enfants dans la cour, dans les escaliers ou sous le préau, et donc moins d'enfants à surveiller pour les personnels municipaux. Cette expérience a pu être réalisée grâce à quelques heures octroyées par l'Education Nationale dans le cadre d'un emploi d'EVS.

Nous souhaiterions que cette expérience soit reconduite et que l'Education Nationale remette en place ces quelques heures qui ont été si bénéfiques à l'école.

### III – Une autre organisation des horaires de l'école en attendant 2014.

Les équipes pédagogiques nous ont fait part de leur volonté de modifier dès 2013 les horaires de l'école.

Les 2 heures de soutien vont disparaître à la rentrée 2013. En échange une heure sera consacrée aux enfants pour des « activités pédagogiques complémentaires ».

La pause méridienne n'invitant pas au calme, avec une heure de moins devant les élèves, les enseignants ont proposé de modifier les heures de classe en réduisant la pause méridienne à 1h30.

Le lundi et le jeudi, les classes fermeraient comme cette année à 16h30, et le mardi et le vendredi, la classe serait terminée à 16h00.

Il ne s'agirait pas pour les parents d'une école qui fermerait ses portes à 16h00, mais de reporter les heures qui ne seraient plus effectuées lors de la pose méridienne vers les deux demi-heures sur le mardi et le vendredi de 16h00 à 16h30.

N'étant qu'un report, ce temps désormais périscolaire devra être gratuit pour les parents.

Il ne s'agit pas non plus d'augmenter le temps de garderie, celui-ci deviendrait bien trop long pour les enfants qui restent jusqu'à 18h30.

Ce temps pourra être considéré comme une période de test pour l'école pour commencer à entreprendre et tirer des leçons de ce temps éducatif.

A ces conditions – que l'école reste gratuite jusqu'à 16h30, et que ce temps nouveau soit mis à contribution pour tester des activités de temps éducatif qui sera obligatoire en 2014 – nous, parents, sommes favorables à la proposition des équipes pédagogiques (sous réserve d'acceptation de tous les parents d'élèves).

#### IV – Vers un PEDT pour 2014.

Nous connaissons désormais les grandes lignes de la loi de la refondation de l'école. Nous attendons que les retours d'expériences des communes qui s'engagent dès 2013, et les réaménagements que le Ministère de l'Education fera suite à ces retours.

Les 24 heures de classe s'organiseront sur 5 jours, avec :

- 5 matinées séparées en séquences pédagogiques et des pauses de 15 mn,
- 2 après-midis moins chargés cognitivement,
- 2 après-midis de parcours pédagogiques pris en charge par la collectivité.

Ce peut-être aussi des après-midis découpés en temps scolaire/temps éducatif, à charge à la collectivité et à l'Etat de définir les modes qui éviteront l'émiettement du temps de travail des personnels d'encadrement, tout en bénéficiant au mieux des ressources locales (notamment les associations).

Lors de notre précédente réunion concernant la refondation de l'école, la mairie a proposé que l'on se rencontre ce soir pour faire un état des ressources associatives qui souhaitent s'associer à cette démarche. D'ores et déjà nous savons que certaines le souhaitent.

Nous avons de notre côté réfléchi aux associations qui pourraient être intéressées par cette démarche :

- Culture : musique avec l'IMA, théâtre en partenariat avec Andé, arts plastiques, et pourquoi pas une participation des artistes résidents au Moulin d'Andé, avec lequel nous avons un partenariat ?
- Sport : football, judo et danse qui sont très présentes sur la commune pour la jeunesse. Nous pensons aussi à la participation de l'USEP qui pourrait nous aider à mettre en place des sports non pratiqués sur la commune. Nous avons aussi la chance d'avoir un terrain de sport à proximité de l'école. Le terrain de football permettrait de pouvoir accueillir jusqu'à 3 terrains de football enfant. Cela pourrait représenter jusque 45/50 élèves. Il reste de la place pour les plus petits pour du sport collectif plus adapté à l'âge. Et nous avons un terrain de basket (10 joueurs et les remplaçants) et deux courts de tennis (8 joueurs plus les ramasseurs de balles et les remplaçants). Certes, les équipements sont en mauvais état, mais peuvent être facilement remis en état.

Trouvons ensemble les solutions qui nous permettront de réussir au mieux la réforme de 2014 et l'année de préparation que nous nous sommes donnée.